

CHARTRE DE VALEURS

COLLECTIF HSD & Co



Le collectif **HSD & Co** est un regroupement d'associations principalement (cf définition des membres), à but non lucratif, apolitique et non confessionnel dont l'objectif est de s'engager à agir conjointement de manière transparente, solidaire et constructive pour la connaissance, la reconnaissance et la prise en charge des pathologies du tissu conjonctif et des troubles hypermobiles associés.

Créé en 2022, il souhaite développer ses activités en s'appuyant sur 4 grandes valeurs fondamentales autour de la solidarité : la sécurité, la neutralité, le respect et la bienveillance.

La solidarité des membres du collectif s'articule autour des notions suivantes :

- Communiquer et partager toute information recueillie concernant les projets communs.
- Mettre en commun les ressources humaines, logistiques et de documentation sur des projets validés par le Collectif dans le cadre de commissions de travail.
- Promouvoir le « vivre ensemble ».
- Collaborer avec tous les acteurs du collectif pour une meilleure reconnaissance et prise en charge des SED/HSD.

LA BIENVEILLANCE

- Être dans la convivialité et la sincérité dans les échanges/projets/actions.
- Maintenir un positionnement sans jugement, sans interprétation, lors des communications entre membres ou avec des tiers.
- Veiller à une utilisation strictement limitée au collectif de ses outils de communication, logos, contacts etc.
- Garantir la transparence des échanges et des informations transmises entre membres.
- Veiller à une ambiance de travail sereine.

LA NEUTRALITÉ

- Se prémunir de toute pression économique, politique, religieuse.
- Accueillir toute personne, toute association, sans discrimination fondée sur son origine, ses convictions politiques ou religieuses, son statut social (sous réserve de remplir les critères d'entrée dans le collectif nécessaires).
- Agir de manière désintéressée et sans but lucratif.
- S'interdire tout lien d'intérêt/conflit d'intérêt avec des contacts qui interviendraient dans le collectif ou pour le collectif.
- Veiller, lors des interventions pour le collectif, à ne prendre en considération que les intérêts du collectif et ne pas utiliser le collectif pour l'intérêt de son association.

LE RESPECT

- Prendre en considération chaque association, quels que soient sa taille, son ancienneté.
- Respecter la singularité, l'histoire de chaque association.
- Ecouter toute demande d'action, soumission de projet.
- Accepter toute remarque (positive ou négative, mais constructive) sur les actions menées ou à venir du collectif.
- Assurer la courtoisie dans tous les échanges entre membres du collectif, ou avec des extérieurs.

LA SÉCURITÉ

- S'engager à préserver la confidentialité des informations présentées comme telles et recueillies au sein des réunions du collectif par les associations participantes.
- Laisser chaque membre du collectif libre d'exprimer ce qu'il ressent, ses positions et opinions sur les sujets abordés et projets envisagés.
- S'engager à ne favoriser aucune des associations membre.
- Adopter des décisions conformes aux règles de fonctionnement acceptées et validées par tous les membres.
- Communiquer uniquement sur les sujets validés par le collectif, et sous la forme et les canaux décidés par le collectif.

⇒ UN ACTE D'ENGAGEMENT

L'adhésion de chacun des membres du collectif aux valeurs de la Charte est un acte d'engagement nécessaire et une condition indispensable pour participer en qualité de membre actif à la vie de notre collectif.

Le / /
Signature du membre :